

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 28 novembre 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-huit novembre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELAGE, Maire.

Présents : MM. DELAGE, BLANCHET, BARNY, BARON, MOLLIER, FAVREAU, BOUFFET, NOIRAUD, CAIL, NOUREAU, LAMBERT-BORDIEC, GAILLARD, GHIRINGHELLI, SABOURIN, PÉLISSIER- TÉNOT

Excusé : Néant

Absents : MM. ROUSSEAU, HÉRAUD

Pouvoir : Néant

Madame NOUREAU a été désignée en qualité de secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du 24 octobre 2013 est approuvé sans observation.

ORDRE DU JOUR

I – POINT DES TRAVAUX EN COURS

- *Structure modulaire pour l'école maternelle installée. Les réseaux sont en place et les branchements restent à faire. La rentrée des élèves dans ce nouveau local devrait se faire semaine 50.*
- *Expertise de l'immeuble ATTIA réalisée pour la toiture et les gouttières, à l'occasion de l'utilisation de la nacelle pour les décorations de Noël.*
- *EHPAD Notre Maison : plan d'assainissement finalisé.*
- *Le permis d'aménager pour le lotissement des Champs du Parc va être déposé à la DDT.*
- *Travaux espaces verts et autres : taille, ramassage des feuilles, broyage, nettoyage du lavoir, plantations d'hiver, orangers rentrés à l'abri et préparation des décorations de Noël.*
- *Crépissage locatif Sharma rue du Maréchal Joffre*

II – ADMINISTRATION

A) ÉLECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MELLOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-6 à L 5211-8

*Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réformes des collectivités territoriales;
Vu l'arrêté du 17 octobre 2013, portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du canton de Melle et du Lezayen et du rattachement de trois communes,*

Depuis la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, seules les communes qui n'ont qu'un conseiller communautaire peuvent avoir un conseiller suppléant. A partir de deux conseillers communautaires, le système de pouvoirs permet de palier l'absence temporaire d'un conseiller.

Commune disposant de plus d'un délégué :

Considérant qu'il convient d'élire 4 délégués, afin de représenter la commune de La Mothe Saint-Héray au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Mellois ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les candidatures de :

- *Monsieur Alain DELAGE*
- *Monsieur Philippe BLANCHET*
- *Madame Dominique NOUREAU*
- *Madame Ingrid LAMBERT-BORDIEC*

Pour être les représentants de la commune au sein de la communauté de communes du Mellois.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (Monsieur GHIRINGHELLI) désigne :

MM. Alain DELAGE, Philippe BLANCHET, Dominique NOUREAU, Ingrid LAMBERT-BORDIEC en tant que représentants de la commune de La Mothe Saint-Héray au sein de l'organe délibérant de la communauté de communes du Mellois.

B) LOCATION GARAGE RUE DU GRAND FOUR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} avril 2010, le Conseil Municipal a donné en location à compter du 1^{er} juin 2010 et pour une durée de 3 ans à Madame Emmanuelle FAUCHER, le garage communal situé rue du Grand Four et fixé le montant de la location à 50 € par mois. Il propose donc de renouveler cette location pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) *DECIDE de renouveler la location du garage situé rue du Grand Four à Madame Emmanuelle FAUCHER à compter du 1^{er} décembre 2013 et pour une durée de 3 ans.*

- 2) *FIXE* le montant de la location à 50 € par mois pour les 3 ans.
- 3) *AUTORISE* le Maire à signer la convention de location à intervenir.

C) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « MOT A MOT » DE MELLE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de mise à disposition de locaux à l'association « Mot à Mot » de Melle une fois par semaine, le mardi aux heures d'ouverture de la mairie. L'objectif de l'association est d'aider les personnes qui en ont exprimé le besoin soit auprès de l'association, soit auprès de ses partenaires, à acquérir ou à réacquérir les notions fondamentales et usuelles de lecture, d'écriture et de calcul. Ces acquisitions sont un moyen de faciliter la socialisation et/ou l'insertion professionnelle. Cette mise à disposition pourra être consentie à titre gratuit et conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} décembre 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

1) ACCEPTE les termes de la convention de mise à disposition de locaux à l'association « Mot à Mot » de Melle telle que présentée et en autorise la signature.

D) CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU STADE ANDRE TOULET AVEC L'ESAT DE MELLE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec l'ESAT de Melle pour l'utilisation des installations sportives du Stade André Toulet, le lundi soir de 19 h 00 à 20 h 30 par l'équipe de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

1) DECIDE de mettre à disposition gracieuse de l'ESAT de Melle les infrastructures du Stade André Toulet à compter du 1^{er} décembre 2013 et pour une durée d'un an renouvelable.

2) AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

**E) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « SCENES NOMADES »
(PM : COMITE D'ANIMATION DU PAYS MELLOIS ET HAUT VAL DE SEVRE)**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat à intervenir entre « Scènes Nomades » et la commune de La Mothe Saint-Héray pour la diffusion de spectacles sur la commune dans le cadre de l'opération Itinéraire culturel en Pays Mellois et Haut Val de Sèvre. En contrepartie la commune s'engagera à attribuer une aide annuelle de :

- 120 € au titre de la commune d'accueil pour l'adhésion à « Scènes Nomades »*
- 100 € par spectacle au titre de la participation à la diffusion*
- 900 € au titre de cession pour le spectacle en déambulation du marché de Noël du 15 décembre 2013*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Considérant que ce partenariat contribuera à la diffusion de spectacles en milieu rural.*

ACCEPTE les termes de la convention de partenariat entre les Scènes Nomades et la commune de La Mothe Saint-Héray et en AUTORISE la signature.

F) CONVENTION AVEC LE SMC POUR PLANTATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour plantations à intervenir avec le SMC dans le cadre du Contrat de Restauration Entretien de la Sèvre Niortaise et de ses affluents. L'objectif de cette convention est d'effectuer des travaux de valorisation sur des terrains privés occupés en prairies, par la plantation de jeunes plants d'arbres et d'arbustes sur des berges qui subissent des dégradations par l'action conjuguée du courant et du piétinement des animaux.

Suite à la mise en eau du canal de l'Orangerie, les berges du côté de la propriété de la famille BUR s'effondrent. Le SMC propose de les consolider en plantant des piquets d'acacias (sur 220 mètres de long) et des arbres (genre saules) dont les racines retiendraient les berges.

Objectifs

- *Améliorer la stabilité des berges*
- *Permettre une installation de végétation spontanée*

Obligations du SMC

- *Assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération en concertation avec le propriétaire*
- *Organiser le bon déroulement des travaux*
- *Assurer le montage financier du projet*

Obligations du propriétaire riverain

- *Autoriser l'opération par la signature d'une convention*

Obligations de l'exploitant

- *Assurer le maintien en bon état de l'installation*
- *Limiter l'emploi d'herbicides pour permettre l'implantation d'une végétation spontanée qui garantira au mieux la tenue des berges*

Plantations à charges du SMC :

	<i>Hors Taxes</i>	<i>TTC</i>
<i>Plantations 220 m à 10 € TTC</i>	<i>1839,46</i>	<i>2200,00</i>
<i>Maîtrise d'œuvre non assujettie 0,50 €/m</i>		<i>110,00</i>
<i>TOTAL</i>	<i>1839,46</i>	<i>2310,00</i>

Financement de l'opération :

<i>Participation du Conseil Général 30% du HT (1839,46)</i>	<i>551,84</i>
<i>Participation de l'agence de l'eau 50% du TTC</i>	<i>1155,00</i>
<i>Total des subventions</i>	<i>1706,84</i>

A charge du propriétaire (exonéré de TVA).

Fourniture de pieux acacias et planches chêne	1355,00
Mise en place par agents du SMC	2240,00
Apport de terre	540,00
TOTAL	4135,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 1) **ACCEPTE** les termes de la convention de partenariat entre le SMC et la commune de La Mothe Saint-Héray et en **AUTORISE** la signature
- 2) **DECIDE** de prendre en charge le résiduel du projet à hauteur de 603,16 €.

Monsieur GHIRINGHELLI précise qu'il considère ce dossier bouclé financièrement et s'oppose à une aide pour la partie privée à charge de la famille BUR après l'annonce par le Maire d'une éventuelle demande d'aide. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas à l'ordre du jour car il n'y a pas de demande officielle et que cette précision n'est qu'à titre d'information pour le Conseil Municipal.

G) CONTES EN CHEMIN : EDITION 2014

Depuis plus de trois ans, le programme du festival Contes en Chemin mis en place par la Communauté de communes Val de Sèvre permettait d'accueillir un spectacle au sein d'une commune de la Communauté de communes de la Haute-Sèvre.

Monsieur le Maire fait part du courrier de Val de Sèvre demandant si la commune souhaite participer pour juillet 2014.

Madame PELISSIER-TENOT demande le coût de cette manifestation. Monsieur Le Maire donne à titre indicatif le tarif de l'édition 2013 réglé par la Communauté de Communes : 845,46 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe sur la programmation d'un spectacle « Contes en Chemin » sur la Commune pour 2014.

H) RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Le Maire de la commune de La Mothe Saint-Héray,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8°

Considérant la demande de rétrocession présentée le 25 novembre 2013 par Madame Madeleine CYNDECKI demeurant à Niort, maison de retraite Les Brizeaux, 51 rue des Justices, dont les caractéristiques sont :

- Concession perpétuelle : 1137 N (Cimetière Nord) – 4 m² achetée 135 € en 1987

Celle-ci n'ayant pas été utilisée en totalité, Madame Madeleine CYNDECKI déclare vouloir rétrocéder 2 m² (vide de toute sépulture) à la commune de la Mothe Saint-Héray, contre le remboursement de la somme de 45 €.

1) **DECIDE** que la concession funéraire située Cimetière Nord, 1137 N est rétrocédée à la commune au prix de 45 €, qui seront affectés au Centre Communal d'Action Sociale.

2) Cette concession sera à nouveau remise en vente.

III – QUESTIONS DIVERSES

- **Location MASTOC PRODUCTION**

La location du centre de tri de La Poste a été proposée à l'association MASTOC PRODUCTION au prix de 200 € par mois après estimation faite par une agence immobilière. L'association trouve le loyer trop élevé et souhaite réfléchir.

Après échanges, le Conseil Municipal liste les alternatives possibles :

- Régler un loyer correspondant à la surface occupée à l'ancien dépôt des services municipaux route de Melle
- Le garage servant au portage des repas pourrait être disponible en fonction de la nouvelle organisation de ce service
- Le local des anciens ateliers municipaux utilisé par l'Ecurie de Chambrille va se libérer

Monsieur le Maire conclut en évoquant l'opportunité de déménager les archives de la commune dans le local de la Poste, afin de garantir leur sécurité. Ce bâtiment est déjà adapté, ce qui éviterait d'engager des travaux coûteux pour rendre conforme et sécuriser le lieu de stockage actuel des archives.

- **Festival Bach à Pâques**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la présidente du festival, demandant si la commune souhaite continuer à recevoir le festival Bach à Pâques à l'Orangerie comme les années précédentes pour l'année 2014 à l'occasion du tricentenaire de la naissance de Bach.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord de principe en attendant de connaître la proposition des organisateurs.

- **Conférence Sèvre Niortaise et Patrimoine**

Monsieur le Maire informe de la tenue d'une conférence le vendredi 29 novembre 2013 à l'Hôtel Balizy à Saint-Maixent L'Ecole sur le thème : Sèvre Niortaise et Patrimoine, et invite les élus intéressés à s'y rendre.

- **Remerciements Monsieur et Madame BORDERIE (Rosière 2013)**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements aux élus pour la participation à leur mariage et le cadeau offert à cette occasion.

- **Rencontre tennis de table National 2**

Monsieur BLANCHET informe qu'une rencontre de tennis de table de niveau national 2 aura lieu sur la commune le 11 et 12 janvier 2014. Cette compétition rassemblera 150 compétiteurs.

- **Dates prochaines réunions**

Commission finances : 12 décembre 2013 à 20h00

Conseil Municipal : 19 décembre 2013 à 20h30